

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

Fédération des Bouches-du-Rhône

M. Mehdi ACHOURI

Responsable Fédéral Pôle consommation

Délégué des 15 et 16^{ème} arrondissements

11 Rue Augustin Roux – BAT A – 13015 Marseille

☎ : 04.86.12.80.73 / 06.68.16.10.10. mehdi@la-cnl-13.fr



ERILIA

Mr VINCENT Hervé

Directeur de l'Agence Joliette

Le Grand Large 2 - Bâtiment B

9, Boulevard de Dunkerque

13002 Marseille

Marseille le 16/02/2019

Nos Réf : Le Clos des Figuiers 2019/02/866

Objet : Demande d'isolation d'urgence.

Monsieur le Directeur,

Nous attirons votre attention au sujet de la situation des locataires du Clos des Figuiers et particulièrement des conditions dans lesquelles vos locataires logent dans le froid.

Nous constatons de gros problèmes liés à une mauvaise isolation des logements. La température intérieure n'est jamais idéale, quelle que soit la saison. En hiver, notamment, le froid extérieur oblige vos locataires à chauffer les pièces de manière importante et coûteuse, sans toutefois parvenir à atteindre une atmosphère agréable.

De plus, l'humidité du logement se manifeste par des traces de moisissures sur les murs et accentue l'impression de froid.

Confédération Nationale du Logement

21 rue de l'Olivier – 13005 Marseille

☎ 04.91.54.21.14 – Fax 09.58.10.56.27 - Mail : cnl@la-cnl-13.fr – www.la-cnl-13.fr

Il y a urgence sous les chambres des 17 villas et les chambres qui sont sous les porches ente le BAT A et B et le BAT D et E.

Nous vous rappelons que vous devez, conformément à la loi du 6 juillet 1989 :

« - Délivrer au locataire le logement en bon état d'usage et de réparation, - Assurer au locataire la jouissance paisible du logement et, sans préjudice, - Entretenir les locaux en état de servir à l'usage prévu par le contrat et y faire toutes les réparations, autres que locatives, nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal des locaux loués ; -

Conformément à l'article 1719 du code civil oblige le bailleur de « faire jouir paisiblement le preneur pendant la durée du bail ».

Pour toutes ces raisons, je vous serais reconnaissant de bien vouloir étudier la possibilité de lancer des travaux d'isolation en fin d'année 2019. Ceci permettrait en outre de conserver votre bien en bon état.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées

M. ACHOURI MEHDI
Administrateur ERI IA


